



A l'attention des Familles des archers mineurs

Au moment de l'adhésion au club TAC Tir à l'arc, nous demandons aux familles de remplir et signer le présent document.

Le club demande aux parents de venir déposer leur enfant dans la salle du gymnase et de venir les récupérer au même endroit.

Horaires de la séance d'initiation: gymnase Gironis mardi 18h30 - 20h00.

A partir du mois de mai les entraînements auront lieu probablement en extérieur en raison de la chaleur (Pech-David).

Enfant Mineur:

Nom, Prénom:

***Liste des personnes autorisées à venir récupérer l'enfant
indiquer leur nom, prénom, adresse, téléphone ci-dessous:***

Indiquer le numéro et personne à contacter en cas d'urgence ainsi qu'une autorisation de transport sur un lieu d'hospitalisation :

*En cas d'urgence, j'autorise le transport de l'enfant sur un lieu d'hospitalisation
signature du représentant légal:*

Droit à l'image - Afin d'illustrer le site Internet du TAC Tir à l'arc par des photos, le club demande aux parents l'autorisation de représenter les photos de leurs enfants prises dans le cadre d'entraînements ou de concours de tir à l'arc. Les parents conservent le droit de demander le retrait de photos où apparaît leur enfant.

Bon pour accord, signature :